



Le travail en période de canicule ou de fortes chaleurs peut être à l'origine de troubles pour la santé, voire d'accidents du travail, dont certains peuvent être mortels. Repérez et réagissez en cas de situations dangereuses.

COMMENT PRÉVENIR LES SITUATIONS DANGEREUSES ?

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION AUX UV :

- Privilégier autant que possible les zones ombragées pour le travail en extérieur
- Protéger la tête du soleil par le port d'un couvre-chef
- Protéger les yeux du soleil par le port de lunettes de soleil



■ PRÉVENTION DE L'EXPOSITION À LA CHALEUR

- Porter des **vêtements amples, légers, de couleur claire**, favorisant l'évaporation de la sueur
- · Faire des pauses régulières dans un endroit frais
- Utiliser, si possible, la climatisation (avec écart maximum de 8°C) ou un ventilateur (attention: en cas de COVID, se référer aux conditions sanitaires en vigueur; voir document Présoa)
- Préférer les repas légers et fractionnés
- Boire régulièrement de l'eau, même si vous ne ressentez pas la soif (l'équivalent d'un verre toutes les 15/20 minutes, sauf contre-indication médicale)
- Eviter les boissons alcoolisées ou riches en caféine
- Penser à consulter quotidiennement le bulletin météo



COMMENT RECONNAÎTRE LES SIGNAUX D'ALERTE?

Soyez vigilants pour vous et vos collègues si vous ressentez ou constatez un ou plusieurs signaux suivants :



CRAMPES



FATIGUE INHABITUELLE



MAUX DE TÊTE



VERTIGES OU NAUSÉES



FIÈVRE



PROPOS INCOHÉRENTS

QUELLE CONDUITE À TENIR EN CAS DE MALAISE?





Dans tous les cas, vous devez impérativement alerter ou faire alerter les secours : Samu (15) ou numéro d'appel européen des services (112).

Si la victime est consciente :



La mettre au repos et l'amener à l'ombre ou dans un endroit frais et bien aéré si besoin



La découvrir

Placer des linges humides sur la plus grande surface corporelle



Si la victime perd connaissance :

La mettre en position latérale de sécurité et la surveiller en attendant l'arrivée des secours



QUI CONTACTER EN CAS DE BESOIN?

Vous pouvez contacter ou prendre rendez-vous avec votre **Médecin du Travail**, qui pourra vous conseiller, vous orienter pour bien agir en cas de situations dangereuses.





Adhérents Présoa Nord-Aisne: 03.23.62.52.48 Adhérents Présoa Sud-Aisne: 03.23.76.44.44 Adhérents Présoa Oise: 03.44.38.51.90

Pensez à contacter votre service de prévention et de santé au travail. Les professionnels de santé Présoa sont à votre écoute.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL ET DE PRÉSOA SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX









Retrouvez les vidéos Présoa sur notre chaîne YouTube : <u>bit.ly/YoutubePresoa</u>



Siège social Présoa Rue Théodore Monod, Z.A. Bois de la Chocque BP 40362 - 02100 Saint-Quentin





